

“ Parmi les premiers se distinguèrent deux hommes publics très-éminents, que j'ai eu l'honneur de connaître personnellement, et qui m'honorèrent de leur confiance : ce furent l'hon. J.-Bte Taché et M. Girouard, de Saint-Benoit, oncle du conseiller législatif des Mille Isles, un des légistes les plus distingués de cette honorable Chambre, puisqu'il fut formé à l'école de son digne parent.

“ Aujourd'hui la profession a marché ; il y a encombrement, et, de l'aveu de tous, des changements sont devenus nécessaires. Le notariat doit être protégé. Un des grands moyens pour y parvenir serait d'exiger une éducation classique et complète de la part des personnes qui se présentent pour l'étude, puis une fois admise, une régularité constante à suivre les cours et les heures de bureaux imposés par la loi.

“ On ne peut exiger d'un notaire qu'il s'impose de fortes sommes—comme l'achat d'un coffre de sûreté—sans au moins lui concéder certains avantages. On doit lui faire des honoraires acceptables.

“ Comme gardien du pauvre et du faible, il faut lui créer une position d'influence dans la société, et je crois même qu'exiger un certain degré de richesse est important pour qu'il puisse donner à son client toutes les garanties suffisantes de son intégrité.

“ Mais le seul moyen de réaliser ces innovations est de couper court, à une compétition qui ne parviendrait qu'à détruire la profession si l'on n'y remédiait par certains privilèges.

“ Nous avons devant nous l'expérience de la France, où le notariat est devenu si florissant, rendant la sécurité au public, toute la considération que ce dernier lui porte. Il faut savoir en faire autant ici et l'élever à une sorte d'aristocratie, à la hauteur des grands intérêts qu'elle sera appelée à défendre. Plus tard, nos habitants s'accoutumeront à respecter cette noblesse de robe qui saura si bien faire prospérer leur fortune privée, et la récompenser en lui donnant des postes de confiance, comme ceux qu'occupent déjà le grand nombre de notaires, députés dans ce Conseil, à l'Assemblée législative au Sénat et à la Chambre des Communes.

“ Sans insister plus longtemps, tous mes honorables collègues comprendront comme moi, l'importance du projet de loi qui leur est soumis et je ne doute pas qu'ils l'approuvent. Néanmoins, avant de reprendre mon siège, je prierai l'honorable ministre des Travaux Publics